



VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. MVG-RIM/DM/n.012\_05

DATE 16/12/2005

ANNEXE(S)

CONTACT Verhaeghe Christophe

TÉL. 02/524.86.73

FAX 02/524.86.99

E-MAIL christophe.verhaeghe@health.fgov.be

Circulaire aux personnes chargées des contacts avec  
l'administration pour le Résumé infirmier minimum  
(RIM)

OBJET : périodes d'enregistrement discontinu pour le RIM – fixation des dates auxquelles les données rassemblées doivent être communiquées au  
Ministre compétent pour la Santé publique.

Madame, Monsieur,

L'arrête royal du 3 mai 1999 (publié le 27 octobre 1999) établit en son article 8 que les données du Résumé infirmier minimum doivent être rassemblées quotidiennement durant la première quinzaine des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour être tout à fait précis, nous vous signalons que la procédure demeure inchangée en ce qui concerne la transmission des cinq dates pour le RIM. Aussi, celles-ci vous seront communiquées par écrit, à la fin de chaque période d'enregistrement.

Pour la première quinzaine de **décembre 2005**, les dates suivantes sont proposées pour l'ensemble des établissements :

- Jeudi **1 décembre** 2005
- Mardi **6 décembre** 2005
- Vendredi **9 décembre** 2005
- Dimanche **11 décembre** 2005
- Mercredi **14 décembre** 2005

**Les données doivent être envoyées à l'adresse suivante :**  
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Direction générale Organisation des Etablissements de Soins  
**Cellule Datamanagement (RIM) - 1<sup>e</sup> étage – 1D11C**  
**La place Victor Horta 40 Bte. 10**  
**1060 BRUXELLES**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chef du Service Datamanagement,

Dr. Ingrid MERTENS